

## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018

Approuvé par le Conseil Municipal en date du Mardi 12 juin 2018

**Présents** : A. BORRUECO- Y. BRESOUS – R. CAILLEUX- M. CAPON – P- DUPONT- D. GOURLIN  
-J- B GRU- J. HAPPE- E. HUBERT -J-C. ISTE- P. LEVERT- D. RIGOLIN -D. WILLEMAN

**Absents** O. BLERIoT pouvoir donné à M. CAPON et E. ELEBOODE pouvoir donné à P.  
DUPONT

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 06/12/2017
- Commune

\*Contrat d'entretien d'éclairage public

\*Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017- Affectation des résultats.

\* Vote des taux d'imposition 2018. Vote du Budget primitif 2018

\* Vote des crédits alloués aux comptes c/65548 et c/65738

- Lotissement

. Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017- Affectation des résultats.

- RPC

\*DTER 2018

\*Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017- Affectation des résultats.

\*Vote des autorisations de programme et crédits de paiement. Vote du Budget primitif 2018

- Informations diverses.
- 

Secrétaires de séance Jean Claude ISTE et Adeline BORRUECO

Présence de Camille notre nouvelle secrétaire de mairie

Ouverture de séance à 19h08

Mr MATHIEU trésorier n'arrivera pas à l'heure souhaitée Mr le Maire prévient l'assemblée de son arrivée vers 20h00.

Mr le Maire accueille la nouvelle secrétaire de mairie Camille pour son premier conseil municipal.

### Approbation du compte rendu de la dernière séance (06/12/2017) :

Mr CAPON fait remarquer la dernière ligne est trop synthétisée vu l'importance du débat) ; -  
Jean Baptiste GRU rejoint Mr CAPON. Il n'était pas question du PLU mais du POS.

Le compte rendu est adopté par :9 voix pour, 4 contre, une abstention sur 14 votants

4 voix contre ( Mrs CAILLEUX, CAPON, GRU, BLERIoT)

1 non participation au vote : (Me BORRUECO)

1 abstention (Me HUBERT)

9 pour : ( Mme ELLEBORE ,Mrs BRESOUS,DUPONT,GOURLIN,HAPPE,ISTE,LEVERT,RIGOLIN,WILLEMAN

### Contrat d'entretien de l'éclairage publique :

Le contrat actuel arrivant à son terme, la SICAE nous propose un nouveau contrat : contrat lu par M le Maire

Mr CAPON prend la parole et évoque que c'était lui qui avait retenu ce précédent contrat mais qu'à l'heure actuelle ce contrat n'est plus satisfaisant car l'entretien n'est pas effectué comme on le souhaite. Mise éventuellement en concurrence avec la FDE80 (fédération départementale de l'énergie dans le département 80). ?

Un débat s'engage, certains conseillers trouvent que ce contrat est bien cher (7351€ en 2017).

Mr DUPONT évoque que la FDE80 soustraite avec la SICAE ... donc ce sera toujours la SICAE qui viendra effectuer l'entretien. Mr GOURLIN évoque que la prestation de la SICAE est chère. Il n'y a pas de montant sur cette convention, le conseil le déplore.

Mr DUPONT et Mr RIGOLIN évoquent à leur tour la possibilité de passer en LED les lampadaires. Un investissement à faire mais une rentabilité dans l'avenir, un bénéfice pour les concitoyens et des économies pour la commune.

Le conseil demande à ce que la SICAE renvoie un rapport d'activité à chaque réparation de leur part. (planning de maintenance)

Le conseil réclame à la SICAE un chiffrage global avant de signer cette nouvelle convention. Dominique WILLEMANN propose de valider le prochain règlement d'entretien à la SICAE à réception du rapport d'activité.

Convention mise au vote, adopté à l'unanimité mais les griefs du conseil leur seront stipulés.

#### **19h55 arrivé de Mr MATHIEU Trésorier Municipal**

#### **OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 de la commune**

- Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2017 de la commune, identique aux écritures comptables du compte administratif 2017 de la commune,

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2017 de la commune.

#### **OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du Lotissement Le Mesnil**

- Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2017 du Lotissement Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2017 du Lotissement Le Mesnil,

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2017 du Lotissement Le Mesnil.

#### **OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du RPC Le Mesnil**

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2017 du RPC Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2017 du RPC Le Mesnil,

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2017 du RPC Le Mesnil

## **OBJET : Approbation du compte administratif 2017 – Affectation du résultat – Budget Principal**

Mr le Maire quitte la séance

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

### **INVESTISSEMENT :**

Recettes d'investissement	132 659,10 €
Dépenses d'investissement	105 397,64 €
Résultat de clôture de l'exercice	23 562,51 €
Restes à réaliser	4 500,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2016)	19 062,51 €

### **FONCTIONNEMENT :**

Recettes de fonctionnement	604 964,65 €
Dépenses de fonctionnement	453 353,58 €
Résultat de clôture de l'exercice	151 611,07 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2016)	604 764,16 €

(Le Maire n'ayant pas pris part au <sup>1</sup> vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'adopter le Compte Administratif 2017 (budget principal)
- D'affecter l'excédent de fonctionnement à la ligne 002, soit un montant de 604 764,00 €
- D'affecter l'excédent d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 23 562,00 €

## **OBJET : Approbation du compte administratif 2017 – Affectation du Résultat – Budget Lotissement Le Mesnil**

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Lotissement Le Mesnil de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

### **INVESTISSEMENT :**

Recettes d'investissement	117 160,75 €
Dépenses d'investissement	157 802,22 €
Résultat de clôture de l'exercice	-40 641,47 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2016)	-37 802,22 €

### **FONCTIONNEMENT :**

Recettes de fonctionnement	157 802,22 €
Dépenses de fonctionnement	157 802,22 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2016)	0,00 €

Le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'adopter le Compte Administratif 2017 (budget annexe Lotissement Le Mesnil)
- D'affecter le déficit d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 37 802,00 €

**OBJET : Approbation du compte administratif 2017 – Affectation du résultat – Budget RPC Le Mesnil**

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du RPC Le Mesnil de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

**INVESTISSEMENT :**

Recettes d'investissement	51 150,00 €
Dépenses d'investissement	66 050,40 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-14 900,40 €
Restes à Réaliser	13 000,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2016)	-27 900,40 €

(Le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'adopter le Compte Administratif 2017 (budget annexe RPC Le Mesnil)
- D'affecter le déficit d'investissement à la ligne 002, soit un montant de 14 900,00 €

Mr le Maire revient en séance

**OBJET : Fiscalité directe locale**

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **De voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2018 :**

1. Taxe d'habitation : **14,91%**
2. Taxe foncière sur les propriétés bâties : **9,13%**
3. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **23,42%**
4. CFE : **13,77%**

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu – article 73111 de la nomenclature M14 – de **425 055 €**.

## **OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – Budget Principal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2018 du budget principal qui s'établit comme suit :

		Restes à Réaliser	Prévu	Total
Section de Fonctionnement	Dépenses		1 168 471,00 €	1 168 471,00 €
	Recettes		1 168 471,00 €	1 168 471,00 €
Section d'Investissement	Dépenses	4 500,00 €	555 579 ,00 €	560 079,00 €
	Recettes	0.00 €	560 079,00 €	560 079,00 €

### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'adopter le Budget Primitif 2018 du budget principal

## **OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – Budget Annexe Lotissement Le Mesnil**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2018 du budget annexe Lotissement Le Mesnil qui s'établit comme suit :

		Prévu	Total
Section de Fonctionnement	Dépenses	601 529,00 €	601 529,00 €
	Recettes	601 529,00 €	601 529,00 €
Section d'Investissement	Dépenses	639 331,00 €	639 331,00 €
	Recettes	639 331,00 €	639 331,00 €

### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe Lotissement Le Mesnil

## **OBJET : Approbation du budget primitif 2018 – Budget Annexe RPC Le Mesnil**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2018 du budget annexe RPC Le Mesnil qui s'établit comme suit :

		Restes à Réaliser	Prévu	Total
Section d'Investissement	Dépenses	13 000,00 €	3 626 577,00 €	3 641 577,00 €
	Recettes	0.00 €	3 626 577,00 €	3 641 577,00 €

### **Le Conseil Municipal décide à la majorité par 13 voix pour et deux abstentions :**

( BLERIoT O et CAPON M)

- D'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe RPC Le Mesnil

Mr HAPPE apporte différents détails sur les subventions demandées pour le RPC.

- Une subvention qui ne sera pas réalisée (conseil régional),
- Une subvention qui sera réalisable le **contrat de ruralité** ; possibilité de solliciter 280000€, attention ce montant ne passera en délibération qu'à l'automne)
- Demande la délibération pour une autre subvention (DETR 2018 : dotation d'équipements des territoires ruraux).

Etat (à détailler ci-dessous)		
- DETR 2015	240 000,00	30,00%
- DETR 2017 (report 2016)	280 000,00	35,00%
- DETR 2018	280 000,00	35,00%
- FSIL 2016	384 080,00	12,00%
Conseil Régional (uniquement sur le péricolaire)	227 327,60	40,00%
ADEME 2016 (uniquement sur le forage)	35 414,40	70,00%
Conseil Départemental : CIDT 2015	65 178,00	25,00%
Fonds de concours CC du Pays Hamois	728 000,00	
Etablissements publics (3)		
-		
<b>Autres y compris aides privées (3):</b>		
<b>sous-total :</b>	<b>2 240 000,00</b>	<b>70,00%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
- fonds propres	960 000,00	30,00%
- emprunts		
- crédit-bail		
autres (4):		
<b>sous-total :</b>	<b>960 000,00</b>	<b>30,00%</b>
<b>TOTAL (4)</b>	<b>3 200 000,00</b>	

### Le Conseil décide à l'unanimité

- ✓ D'adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2018 et arrête le plan de financement suivant :

Mr HAPPE effectue un point sur le regroupement pédagogique concentré, sur les budgets primitifs selon travaux, les lignes attribuées ou non.

**Pour le moment** ; le budget du RPC est équilibré.

Mr le Maire libère la secrétaire de mairie Camille s'en va à 21h25

**OBJET : DETAILS AUX ARTICLES 657362 – 65548 – 65738 POUR L'ANNEE 2018**

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :**

Article 657362 :

- ☞ Après avoir entendu les explications de M. le Maire concernant le bilan financier du C.C.A.S. de MONCHY-LAGACHE et afin de pouvoir équilibrer le budget 2018 du C.C.A.S. de MONCHY-LAGACHE, d'allouer au C.C.A.S. de MONCHY-LAGACHE une subvention de **3 000,00 €**
  
- ☞ D'inscrire la somme de 3 000,00 € à l'article 657362 du budget primitif 2018.

Article 65548 :

<b>INTITULE</b>	<b>Pour mémoire montants versés en 2017 en euros</b>	<b>Montants votés en 2018 en euros</b>
SIVOS de la région de Péronne	2 134,02 €	2 135,31 €
SIVOS de la Vallée de l'Omignon	67 596,96 €	61 364,14 €
Association Syndicale Autorisée de la Rivière Omignon	2 048,62 €	2 048,62 €
<b>SOMME TOTALE</b>	<b>71 779,60 €</b>	<b>65 548,07 €</b>

- ☞ D'inscrire la somme de 65 548,07 € à l'article 657362 du budget primitif 2018.

Article 65738 :

- ☞ D'allouer les subventions suivantes pour un total de

<b>INTITULE</b>	<b>Pour mémoire montants votés en 2017 en euros</b>	<b>Montants votés en 2018 en euros</b>
Gymnastique Volontaire	600	600
Tennis-Club	400	600
Club de l'Omignon	450	450
A.D.M.R.	700	1 000
Amicale des 2 Etangs	600	600
Section locale des AC.PG-CATM-TOE et Veuves	300+300	300
Coopérative scolaire	1 000	1 000
La Vie Libre	100	100
Association Valentin Haüy	50	50
Alcool assistance	50	50

Comité des Fêtes	1 500	1 700
Association des Jeunes de Monchy-Lagache	700	700
Voyage scolaire AC.PG	0	600
MTDA	200	200
Familles Rurales Athies-Ennemain	200	100
Association des Services Solidaires du Pays Hamois	150	150
<b>SOMME TOTALE</b>	<b>7 300</b>	<b>8 200</b>

Il est précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont membres du bureau d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote.

La somme de 8 200,00 € est inscrite à l'article 65738 du budget primitif 2018.

#### Infos diverses :

La parole est donnée à Dominique RIGOLIN, qui :

- Remercie René CAILLEUX, d'avoir insisté et appuyé la demande pour l'augmentation du débit internet, un vrai plus pour la population.
- Au niveau des vestiaires du stade, tout va être remis aux normes et la toiture refaite. Mathieu réfléchit quant à lui à une autre amélioration par la suite.

La parole est donnée à René CAILLEUX, qui :

- Souhaite qu'un mail de remerciement soit envoyé pour remercier la société Orange au nom de la commune.
- Fait passer le message d'un appel à la solidarité suite à l'incendie de la maison d'une famille à Dompierre Bequincourt.

Mr le Maire prend la parole et informe le conseil que les tarifs de la SPA changent 0,60€ par habitant et 25€ par enlèvement de chien.

La parole est donnée à Dominique WILLEMAN qui a assisté à la réunion des villages fleuris à Péronne.

Il faut gérer les plantes (ne pas en acheter tous les ans, faire attention aux produits phytosanitaires. Cela demande un investissement de plusieurs années, un vrai changement des méthodes de travail.

Respect de l'environnement

- Un village fleuri, c'est une commune qui met en œuvre une politique de préservation de l'environnement à travers une gestion raisonnée de ses espaces verts. Les actions engagées concernent la qualité du sol, une consommation raisonnée de la ressource en eau, la diminution des pesticides, la valorisation des



déchets verts ou encore une consommation raisonnée de l'énergie et des hydrocarbures.

- Des actions en faveur de la biodiversité

#### Déroulement

Le concours national est ouvert à toutes les communes.

#### Les communes

- S'inscrivent à la démarche des « Villes et Villages Fleuris » auprès du Conseil Départemental de leur département.
- Organisent le cas échéant les concours communaux des maisons et jardins fleuris.

#### Les régions

- Attribuent les trois premiers niveaux du label « Villes et Villages Fleuris » (1ère, 2ème, et 3ème Fleur).
- Sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées au niveau 4 Fleurs.

Le maire informe qu'il n'y aura plus de contrat aidé à la commune (plus possible) ; l'employé communal va se retrouver seul pour effectuer les tontes etc... la question est de savoir si l'on embauche quelqu'un. Réflexion en cours.

Il est abordé par les conseillers aussi les incivilités dans le village face aux déchets, bouteilles, herbes dans les fils d'eau. Tout le monde doit un peu se responsabiliser face à cela pour garder un environnement agréable.

Levé de séance à 22h30